



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 Septembre 2022
Convocation du : 23 Septembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt neuf Septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN (à partir de la délibération DE22.151), Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Dominique BAILLEUL, Martine DUBREU, Cristiane DELESTREZ (à partir de la délibération DE22.151) conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETARE DE SEANCE : Valérie PRINGUEZ

DE22.124

ADMINISTRATION MUNICIPALE
COVID-19 VACCINATION
CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ARMENTIERES

Autorisation - Approbation

☪

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé et de l'urgence sanitaire imposant la vaccination contre la COVID-19, la Ville d'Armentières s'est associée au Centre Hospitalier d'Armentières (CHA) afin d'ouvrir un centre de vaccination entre le 15 mars et le 31 octobre 2021.

Pour ce faire, la Ville d'Armentières a mis à disposition du CHA :

- la salle des sports Jean Rostand,
- quatre agents municipaux chargés de l'accueil et du nettoyage de la salle
- 30 tables, 250 chaises et 13 tonnelles

De son côté, le CHA a fourni le matériel médical et paramédical et s'est chargé de l'évacuation des déchets liés à la vaccination.

Pour l'ouverture de ce centre de vaccination, le CHA a reçu une compensation financière de l'Agence Régionale de Santé.

Dans le cadre de la circulaire ministérielle MINSANTE n°2021-21 « Stratégie vaccinale contre la COVID-19 » et dans la logique de partenariat, les dépenses liées à la mise à disposition de personnel ou de locaux par les structures portant les centres de vaccination ne pouvaient cependant pas faire l'objet d'un subventionnement, de même que les coûts liés au gardiennage et à la sécurité des sites. Par conséquent, les coûts supportés par la Ville d'Armentières, qui s'élèvent à 60 353,56 €, doivent faire l'objet d'une facturation au CHA en prenant en compte le temps de travail des agents ainsi que les dépenses liées à l'énergie de la salle Jean-Rostand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de régulariser le partenariat entre la Ville d'Armentières et le Centre Hospitalier d'Armentières pour l'ouverture du centre de vaccination en 2021 par le biais d'une convention
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT D'UN CENTRE DE VACCINATION ENTRE LE 15 MARS ET LE 31 OCTOBRE 2021



Entre les soussignés,

M. Bernard HAESBROECK, Maire d'Armentières

d'une part,

M.Samy BAYOD, Directeur délégué du Centre Hospitalier d'Armentières

d'autre part,

I. La mise en place du centre de vaccination

Pour répondre à la crise sanitaire COVID19, la vaccination a débuté dans la région le 4 janvier 2021. Les collectivités territoriales se sont organisées pour ouvrir des centres dans des gymnases, des salles des fêtes, etc., sous le contrôle des Agences Régionales de Santé (ARS).

Ainsi le Centre Hospitalier d'Armentières (CHA) a ouvert un centre de vaccination dans ses locaux début janvier 2021. Mais l'urgence sanitaire a fait que les locaux et les moyens humains n'étaient pas suffisants pour assurer la sécurité des personnes et répondre aux demandes de l'Agence Régionale de Santé allant vers la vaccination du plus grand nombre dans les meilleurs délais.

Le CHA a donc sollicité le Service Santé de la Ville d'Armentières et plus généralement la Ville d'Armentières afin d'obtenir du soutien par l'ouverture en partenariat d'un centre de vaccination plus adapté.

Pour ce faire, la Ville d'Armentières a mis à disposition du CHA :

- la salle des sports Jean Rostand,
- quatre agents municipaux chargés de l'accueil et du nettoyage de la salle
- 30 tables, 250 chaises et 13 tonnelles

De son côté, le CHA a fourni le matériel médical et paramédical et s'est chargé de l'évacuation des déchets

liés à la vaccination.

II. Le remboursement du surcoût supporté par la ville d'Armentières.

Pour l'ouverture de ce centre de vaccination, le CHA a reçu une compensation financière de l'Agence Régionale de Santé.

Dans le cadre de la circulaire ministérielle MINSANTE n°2021-21 « Stratégie vaccinale contre la COVID-19 » et dans la logique de partenariat, les dépenses liées à la mise à disposition de personnel ou de locaux par les structures portant les centres de vaccination ne pouvaient cependant pas faire l'objet d'un subventionnement, de même que les coûts liés au gardiennage et à la sécurité des sites.

Par conséquent, les coûts supportés par la Ville d'Armentières, qui s'élèvent à 60 353,56 €, doivent faire l'objet d'une facturation au CHA en prenant en compte le temps de travail des agents ainsi que les dépenses liées à l'énergie de la salle Jean-Rostand.

Le détail des calculs est le suivant :

Période n°1

Du 15/03/21 au 03/07/21 Heures supplémentaires des agents 8 830,78 €
Semaines 11 à 26

Sous-total n°1 **8 830,78 €**

Période n°2

Du 05/07/21 au 28/08/21 Heures supplémentaires des agents 4 477,98 €
Semaines 27 à 34

Heures supplémentaires des agents 2 101,38 €
Semaines 32 à 34

Sous-total n°2 **6 579,36 €**

Période n°3

Du 30/08/21 au 23/10/21 Recrutements d'agents 26 122,73 €
Semaine 35 à 42

Heures supplémentaires des agents 5 603,68 €

Sous-total n°3 **31 726,41 €**

Du 15/03/21 au 23/10/2021 Fluides 13 216,91 €
TOTAL 60 353,46 €

Fait à Armentières, le jeudi 23 juin 2022

Le Maire,

Le directeur délégué
du Centre Hospitalier d'Armentières

Bernard HAESEBROECK
Vice-président de la Métropole Européenne de Lille

Samy BAYOD